

C'est voté

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
GARD

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
VOTÉES À LA SÉANCE DU 30 JUIN 2023

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Agir autour de 3 axes



SOMMAIRE

Mot de Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental	p. 3
Résumé de la Séance	p. 4
Compte administratif 2022	p. 5
Reports du Compte Administratif de 2022 sur le Budget de 2023	p. 5
Décision modificative n°1 (DM1)	p. 6
Convention pluriannuelle 2023-2028 de partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Gard et aide à l'investissement du SDIS	p. 7
Vœu relatif à la refonte des contrats de ville – Non à la sortie du dispositif des quartiers de trois communes gardoises	p. 8

3 axes prioritaires :

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires

Les 2 schémas votés fin 2022 et mis en œuvre en 2023 :

- Schéma départemental des solidarités sociales sur la période 2022/2027
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité sur la période 2023/2028

Les 4 schémas créés ou renouvelés en 2023 :

- Schéma départemental des mobilités
- Schéma départemental des sports
 - Schéma départemental des enseignements artistiques
 - Schéma départemental de la lecture publique

4 projets « phares » :

- ▶ La création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL)
- ▶ La création des Maisons du Conseil départemental
- ▶ L'accompagnement du Conseil départemental des jeunes
- ▶ La modernisation du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap

“ Il y a deux ans, presque jour pour jour, notre Assemblée issue des urnes se mettait en place et surtout au travail.

Un travail qui porte ses fruits et dont la traduction concrète peut se lire dans les rapports présentés à cette session.

Cette séance au milieu de l'année est traditionnellement marquée par les sujets budgétaires et financiers.

Cette année nous nous trouvons dans une situation paradoxale.

Nos résultats budgétaires sont bons, mais nous ne saurions nous en satisfaire.

De nombreuses incertitudes pèsent sur nos recettes et nos dépenses, sans que nous puissions les maîtriser à moyen terme, alors que notre devoir est de gérer tant le court terme que le long terme.

Cette situation requiert souplesse et prudence. C'est pourquoi nous devons minimiser notre recours à l'emprunt, poursuivre notre désendettement net et maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Cependant, cette prudence ne doit pas justifier l'inaction.

Au contraire, nous devons agir dès aujourd'hui pour mieux affronter les défis des années à venir, en servant notre population et en investissant dans nos territoires.

Grâce aux économies réalisées lors des mandats précédents et poursuivies avec détermination, ainsi qu'à des recettes favorables, nous disposons des moyens nécessaires pour mettre en œuvre notre projet.

Depuis deux ans, comme nous nous y sommes engagés devant les électeurs, le Conseil départemental, fort de sa majorité solide et motivée, enchaîne les projets phares, les programmes d'investissement et les schémas pour orienter nos politiques publiques.

Aucune compétence n'est délaissée, toutes sont renforcées, autant dans le fonctionnement quotidien au service des populations que dans l'investissement pour le développement des territoires.

Cette séance est également marquée par d'autres questions importantes, telles que notre soutien renforcé et repensé aux combattants du feu du Service d'incendie et de secours ou le vœu émanant des trois groupes de la majorité concernant des menaces pesant sur la Politique de la ville dans certains quartiers prioritaires

Pour concrétiser notre projet, nous avons certes besoin de bons résultats financiers, mais nous avons aussi besoin d'agents de qualité et motivés. Le respect et la considération que nous leur devons passent notamment par l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur traitement. Nous nous y attachons également.

Dans de nombreux domaines, nous avons encore beaucoup de travail à accomplir, mais nous avons la volonté et les moyens d'y parvenir. Avançons ensemble pour notre magnifique département.

Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente du Conseil départemental du Gard



”

Résumé de la séance

L'Assemblée départementale gardoise s'est réunie en séance plénière vendredi 30 juin 2023. Lors de celle-ci, a été notamment présenté le Compte administratif 2022, votée la première Décision modificative du budget 2023. Parmi les autres sujets remarquables de cette séance il faut aussi noter les nouvelles modalités de soutien renforcé au SDIS et le vœu concernant le maintien de certains quartiers dans le périmètre de la Politique de la ville. À la suite de cette session publique s'est tenue une Commission permanente qui a permis d'individualiser près de 13 M€ de crédits (en fonctionnement et investissement)

Pour rappel :

- Le **Compte administratif** est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'année précédente (2022) – en recettes et en dépenses.
- Une **Décision modificative (DM)** est une délibération qui permet de modifier le Budget primitif voté en début d'année en prenant en compte les événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année. Elle permet de supprimer des crédits antérieurement votés, d'intégrer de nouvelles dépenses ou de nouvelles recettes. La décision modificative reprend les résultats de l'exercice précédent.

La DM1 votée lors de la séance s'élève à près de 105 M€.

- La **Commission permanente** se réunit à l'initiative de la Présidente au moins une fois par trimestre et sa tenue n'est pas publique. Dans le Gard, tous les Conseillers départementaux y siègent. Elle vote les délibérations qui ne dépendent ni des compétences relatives au budget, ni des décisions modificatives et ni du règlement des comptes. Par exemple, elle permet de voter les subventions aux associations.



Compte administratif 2022

Les prévisions budgétaires 2022 se voulaient ambitieuses au niveau des dépenses afin d'assurer un service rendu de qualité aux Gardoises et Gardois. Celles-ci étaient également prudentes afin de préserver l'avenir avec un niveau de recettes réaliste.

Le compte administratif 2022 traduit la réalité d'une exécution budgétaire conforme aux prévisions, confortée par de bons résultats puisque le résultat global est excédentaire de 194,8 M€ (toutes sections confondues).

Par ailleurs, il est à préciser que l'endettement a diminué en 2022 de 12,8 M€ et que la capacité de désendettement est aujourd'hui ramenée à 3,2 ans, bien en dessous donc des 10 ans qui sont la limite haute acceptée.

L'augmentation de la capacité d'autofinancement et la poursuite du désendettement sont des signes positifs. Il convient néanmoins de les relativiser. En effet, la plupart des indicateurs laissent penser que les prochains exercices seront marqués par la hausse des dépenses et la baisse des recettes dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêts. En l'absence de leviers fiscaux, ces perspectives impliquent une gestion sérieuse des bons résultats accumulés jusqu'alors.

Rapport n°106 : Compte administratif 2022

Reports du Compte Administratif de 2022 sur le Budget de 2023

Le résultat de fonctionnement réalisé en 2022 s'élève à 185,4 M€.

Au travers de la première décision modificative, la collectivité prend en compte le résultat de fonctionnement excédentaire en 2022 pour adapter son budget primitif de 2023. Ce résultat de fonctionnement permet à la collectivité d'augmenter son investissement, de réduire son endettement et son recours à l'emprunt à seulement 10 M€, contre 42,3 millions l'an passé.

Plus concrètement, cela permet :

- d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement de 70,4 M€
- d'augmenter les dépenses réelles d'investissement de 11,3 M€.



Décision modificative n°1 (DM1)

La décision modificative votée en séance plénière traduit encore une fois la volonté du Conseil départemental de répondre aux besoins des habitants et d'être au plus près de leurs attentes.

Ainsi, de nouveaux financements ont été alloués pour redynamiser l'ensemble des domaines de compétence du Conseil départemental.

Parmi les dépenses les plus en hausse par rapport au budget primitif, on relève :

En ce qui concerne l'action sociale, une augmentation globale de 31 M€, dont principalement :

+20 M€ pour les Allocations individuelles de solidarité (AIS) comprenant :

- l'Allocation personnalisée d'autonomie (+2 M€)
- la Prestation de compensation du handicap (+3 M€)
- le Revenu de solidarité active (+15 M€).

+9,5 M€ pour l'enfance et la petite enfance.

La somme supplémentaire allouée au domaine des mobilités et des routes est de 8,1M€.

La construction et l'entretien des collèges étant l'une des missions premières du Conseil départemental, 850 000 € d'investissement supplémentaires ont été déployés dans les collèges dont 600 000 € pour l'accélération des travaux de mise en accessibilité des collèges.

Défi essentiel, la transition écologique est, de longue date, au cœur de toutes les politiques départementales. Au regard des enjeux, plus d'un million d'euros ont été ajoutés à l'enveloppe de départ, dont notamment :

- 480 000 euros d'aides aux collectivités gardoises pour les réseaux d'alimentation en eau potable et assainissement ;
- 300 000 euros pour des acquisitions de terrain pour les espaces naturels sensibles
- et 100 000 euros en faveur de ces mêmes espaces.

Enfin, 500 000 € s'ajoutent à titre préventif pour venir en aide aux agriculteurs qui seraient victimes d'aléas climatiques.

Convention pluriannuelle 2023-2028 de partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Gard et aide à l'investissement du SDIS

Le début de l'été remet sur le devant de la scène le rôle essentiel des sapeurs-pompiers gardois.

En 2022, 3 700 hectares et 75 habitations ont été sauvés grâce à l'intervention des agents du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Au regard de l'importance de leurs missions, il est fondamental que leurs équipements soient les plus performants et le fonctionnement du service le plus opérationnel possible.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil départemental et le SDIS sont liés par une Convention pluriannuelle de partenariat. La convention 2023-2028 votée par l'Assemblée délibérante fixe le cadre financier global du financement du SDIS pour 6 ans et souligne l'étroite collaboration entre les deux partenaires.

Le Conseil départemental entend ainsi maintenir sur l'ensemble de son territoire un haut niveau de service et de sécurité pour les Gardoises et les Gardois, en attachant une importance particulière à l'équilibre de la répartition géographique des secours.

Ainsi, la participation au fonctionnement du SDIS en 2023 s'élève à 51,8 M€. Elle est en augmentation de 11,8 M€ par rapport à 2022. Ce soutien important du Conseil départemental n'affecte pas la contribution des communes au SDIS.

La convention prévoit également une subvention exceptionnelle de fonctionnement, en cas d'événement d'une gravité exceptionnelle.

En matière d'investissement, le Conseil départemental participe au financement des équipements techniques à hauteur de 15 M€.



Le Conseil départemental a également investi la lutte contre les incendies par la prévention, en assurant un appui technique et un soutien aux activités de débroussaillage et au pastoralisme ; par l'adaptation, en augmentant la flotte de camions citernes feux de forêt du SDIS.

Une enveloppe complémentaire de 18 M€ est également mobilisée pour l'entretien et/ou le développement du parc immobilier du SDIS, sur l'ensemble de la période 2023-2028.

Enfin, la commission permanente a voté lors de cette séance, la somme de 2,5 M€ pour sa participation aux acquisitions de véhicules et équipements techniques réalisés en 2022 ainsi qu'1 M€ HT pour l'entretien, l'amélioration et le développement du parc immobilier du SDIS.

Elle sera dédiée au renforcement du maillage territorial avec la création de nouveaux centres de secours et à la réhabilitation ou reconstruction de casernes existantes.

Rapports Conseil départemental (CD) :

n°112 : Convention pluriannuelle de partenariat 2023/2028 entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours du Gard

Rapport Commission permanente

n°113 : Aide à l'investissement 2023 pour le Service départemental d'incendie et de secours du Gard

Vœu relatif à la refonte des contrats de ville – non à la sortie du dispositif des quartiers de trois communes gardoises

L'Assemblée départementale gardoise a adopté un vœu concernant la remise en cause de quartiers actuellement classés prioritaires dans le cadre de la Politique de la ville menée dans le Gard. Actrice majeure des contrats de ville, elle est le 2^e financeur, aux côtés des autres acteurs institutionnels et des associations.

L'inquiétude des Conseillers départementaux fait suite à la refonte menée actuellement par l'État pour mettre à jour les territoires considérés comme prioritaires. Cette actualisation fait peser la menace d'une sortie du dispositif pour 4 des 5 quartiers reconnus prioritaires dans l'arrondissement d'Alès. Ainsi, des quartiers des communes de La Grand'Combe, Saint-Ambroix et Anduze sont menacés du fait de la baisse démographique sur ces territoires. Ils risquent de ne plus satisfaire le seuil minimal de 1 000 habitants.

Cette décision serait lourde de conséquences pour les habitants concernés.

Elle mettrait fin à l'aide apportée à ces territoires dans le cadre de la Politique de la ville, qui a pourtant activement contribué à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Ces communes issues de l'ancien bassin industriel et minier d'Alès continuent de subir les conséquences de l'arrêt des activités. Cela se traduit notamment par un taux de chômage encore aujourd'hui largement supérieur à la moyenne nationale.

Suite à l'adoption de ce vœu, le Conseil départemental va interpeller les services de l'État et s'adresser à la Première Ministre, Elisabeth Borne, au Ministre en charge de la Ville et du logement, Olivier Klein et à la Préfète du Gard, Marie-Françoise Lecaillon.

Rapport n° 117 : Vœu relatif à la refonte des contrats de ville - non à la sortie du dispositif des quartiers de trois communes gardoises



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

